

Révision de l'indice des médicaments sur ordonnance de l'Indice des prix à la consommation (IPC), à compter de l'IPC de septembre 2012

Contexte

L'Indice des prix à la consommation (IPC) mesure le taux auquel les prix d'un panier fixe de biens et services de consommation représentatifs varient au fil du temps. Dans le but de refléter fidèlement les changements dans les ventes au détail et dans le comportement des consommateurs, Statistique Canada examine et met à jour périodiquement les concepts et les méthodes appliqués aux diverses composantes du programme de l'IPC.

L'Indice des médicaments sur ordonnance (IMO), qui fait partie de l'IPC canadien, a été mis à jour le 19 octobre 2012, avec la publication de l'IPC de septembre. Aucun changement n'a été apporté aux concepts. Les médicaments sur ordonnance représentent 0,6 % du panier de l'IPC de 2009 et appartiennent à la catégorie principale des soins de santé et des soins personnels de l'IPC.

La composition des ventes au détail des médicaments sur ordonnance a changé depuis la dernière mise à jour majeure de l'IMO : le nombre d'ordonnances et le volume des ventes des médicaments génériques ont augmenté, alors qu'ils ont diminué en proportion pour les produits de marque. De même, de nouveaux produits ont été lancés sur le marché et l'importance relative des diverses catégories thérapeutiques a changé au fil du temps.

Révision de l'indice des médicaments sur ordonnance de l'Indice des prix à la consommation (IPC), à compter de l'IPC de septembre 2012

Examen de l'Indice des médicaments sur ordonnance (IMO)

Les changements suivants ont été apportés à l'indice :

1. La classification de l'IMO a été mise à jour pour représenter les principales catégories thérapeutiques des médicaments sous ordonnance vendus au Canada. La nouvelle classification compte neuf catégories thérapeutiques, après l'élimination de cinq catégories thérapeutiques et l'ajout de quatre nouvelles.
2. De nouveaux produits représentatifs (PR) ont été choisis pour les catégories thérapeutiques mises à jour. Pour la première fois, chaque catégorie thérapeutique inclut les versions génériques des produits pharmaceutiques. L'échantillon précédent de PR comportait 16 produits, alors que le nouvel échantillon comprend maintenant 25 produits.
3. Afin de réduire le fardeau de réponse et de contrôler les coûts, une méthode de relevé des prix selon les mois pairs et impairs fut adoptée. Deux échantillons distincts de pharmacies sont visités pour le relevé des prix des mois pairs et impairs. Toutefois, chaque catégorie thérapeutique est couverte à chaque mois, impliquant 13 des 25 produits représentatifs (PR) durant les mois impairs et 12 PR durant les mois pairs. En collectant un plus grand nombre de PR moins fréquemment, à partir des mêmes points de vente uniquement au deux mois, la couverture de l'échantillon s'accroît tout en contrôlant le fardeau de réponse.
4. L'échantillon des points de vente a été entièrement renouvelé pour le rendre plus représentatif et pour contrôler le fardeau de réponse. Le nouvel échantillon des points de vente est prélevé à partir d'une population cible formée de tous les emplacements statistiques du Registre des entreprises (RE) de Statistique Canada. Ces emplacements sont classés par industrie selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 2007. Les revenus tirés des ventes du groupe de marchandises des médicaments sur ordonnance proviennent de l'Enquête trimestrielle sur les marchandises vendues au détail (ETMVD). Les catégories du SCIAN retenues dans la population cible portent les codes 446110 (Pharmacies), 445110 (Supermarchés et autres épiceries – sauf les dépanneurs), 452110 (Grands magasins) et 452910 (Clubs de gros et hypermarchés).

Le nouvel échantillon comprend 222 points de vente de produits pharmaceutiques, comparativement à 100 points de vente dans l'échantillon précédent. La sélection des points de vente fut rééquilibrée en fonction des critères de taille de population et de volume des ventes (pour le rendre plus représentatif aux échelons national et provincial) de même que par type de points de vente (grands magasins ou détaillants).

La méthodologie mise à jour pour l'IMO contribuera à faire en sorte que l'IPC reflète mieux les changements dans les schémas de vente au détail et dans les caractéristiques des produits. À l'avenir, les catégories thérapeutiques et les échantillons de produits et de points de vente seront mises à jour plus régulièrement. Cette mise à jour régulière permettra de prendre en compte plus efficacement les substitutions de produits qui surviennent normalement lorsque les consommateurs s'éloignent des produits pharmaceutiques brevetés relativement plus dispendieux, pour favoriser leurs équivalents génériques relativement moins chers. De même, de nouveaux produits ou de nouvelles variétés de produits, brevetés ou génériques, seront introduits dans la classification et dans l'échantillon de prix plus rapidement que dans le passé.